



ÉTUDE ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Par délibération du 17 février 2021, les élus du syndicat ont décidé le lancement d'un état des lieux technico-économique du fonctionnement KERVAL incluant des audits de tous les sites de traitement de KERVAL. Suite au constat réalisé, il sera demandé au prestataire retenu de simuler un certain nombre de scénarios d'évolution du traitement à échelle, 5 à 10 ans afin de dresser les perspectives de la structure.

Concrètement, cette étude comporte 3 phases décomposées comme suit :

- **Phase n° 1 État des lieux 2019-2020**

Pour les élus du syndicat, cette phase 1 a pour objectif principal de pouvoir situer Kerval par rapport à d'autres structures du même type, à l'échelle régionale et nationale, que ce soit en matière :

- ✓ de compétences et de gestion des flux sous responsabilité,
- ✓ de mode de gestion entre externalisation du traitement et/ou internalisation par type de flux, selon des modèles de prestations de service, délégation ou gestion directe,
- ✓ de quantités de déchets ménagers pris en charge, en tonne et en kg/habitant, par type de flux,
- ✓ de coûts induits pour le syndicat et ses adhérents, par type de flux et/ou compétence exercée
- ✓ d'organisation en terme de politique de sensibilisation/prévention des déchets ménagers.

- **Phase n° 2 Audit des installations**

Afin d'extrapoler les perspectives pluriannuelles d'évolution des conditions économiques de chaque installation, il sera demandé au prestataire de réaliser un diagnostic complet des 4 installations de traitement (voire l'ISNDN en plus) permettant de disposer des éléments d'informations suivants :

- Présentation des performances de chaque installation, en termes de capacité d'accueil, de débit horaire et de qualité des produits et sous-produits sortants, au regard des performances nominales attendues et contractuelles,
- Etat de l'équipement, vétusté et durée de vie sans investissement lourd,
- Adéquation de l'outil avec la typologie de déchets aujourd'hui traitée,

- Capacité des outils à s'adapter aux évolutions de quantité et de compositions des déchets entrants, aux futures réglementations (Bio-déchets fin 2023, retour au sol des composts issus d'OMr en 2027, évolution de la filière Tri Sélectif et CSR),
- Synthèse sur la pérennité de l'outil à moyen terme.
- Analyse juridique des contrats d'exploitation annuels (forces et faiblesses de la gestion des clients extérieurs et proposition de mode de gestion à terme : contrat d'exploitation/concession en phase 3.

Durant cette phase, le bureau d'étude est invité à auditionner les responsables d'exploitation.

- ***Phase n° 3 Définition des scénarios d'évolution et simulation technico-économique***

Le cabinet d'étude en adéquation avec les perspectives d'évolution des filières, des contraintes réglementaires et autres considérations techniques, proposera au comité de pilotage, 3 à 4 scénarios réalistes d'évolution du schéma de traitement Kerval à échéance 5 à 10 ans ... en prenant en compte, dans la définition des scénarios :

- ✓ Synoptique de traitement en schéma indépendant ou via des coopérations intersyndicales,
- ✓ Mode de gestion en prestation de services et/ou en délégation,
- ✓ Investissement induit et/ou surcoût de fonctionnement par typologie de flux concerné, en cohérence avec la capacité d'investissement du syndicat et la fermeture éventuelle de site,
- ✓ Niveau de concurrence externe sur les flux provenant de clients extérieurs (GENERIS + Ti Valo) et impact sur les tarifs de prise en charge.

Suite au cadrage précis des scénarios proposés, il conviendra de les analyser sur le :

- ✓ Volet technique, avec chiffrage de la nature et des montants d'investissements induits si besoin,
- ✓ Volet économique avec coûts de traitement internalisés ou externalisés selon le flux concerné,
- ✓ Volet juridique : mode de gestion (marché d'exploitation ou concession, organisation accueil des clients extérieurs, coopération, etc...)
- ✓ Volet comparaison des scénarios, en intégrant, outre l'aspect financier, une mesure de sensibilité/risque selon scénarios étudiés.

- **Phase n° 4 Choix du scénario préférentiel et définition de la feuille de route pluriannuelle**

Suite à la décision d'un scénario préférentiel, une analyse plus approfondie du scénario sera demandée au cabinet. Sera attendu, de façon minimum :

- ✓ Chiffrage plus précis des investissements induits par usine
- ✓ Simulation des coûts de traitement (basé sur les prix de revient) des flux traités sur les sites Kerval
- ✓ Extrapolation des coûts de traitement externe par type de flux : coopération ou marchés publics,
- ✓ Conséquences en matière de politique tarifaire avec projection à 5 – 10 ans ?

Parallèlement, en concertation avec le comité de pilotage, le titulaire élaborera la feuille de route Kerval pour les années 2022-2030. Dans le cadre du mémoire technique proposé dans l'offre, les candidats sont invités à proposer le contenu précis de cette feuille de route, qui inclura, à minima, un rétro-planning opérationnel de réalisation, entre prises de décision, réalisation des études techniques, lancement des marchés publics, etc...

Cette étude prendra la forme d'un marché à procédure adaptée, avec publicité légale, étant donné que le montant du marché dépassera les 90 000 € tout en restant en deçà des seuils de la commande publique de 214 000 €.

	Critères de jugement des offres	POINTS ATTRIBUES
1	Prix des prestations	30
2	Qualité de la proposition technique et de la méthodologie de travail	40
3	Compétences de l'équipe technique mobilisée	25
4	Délai de réalisation	5

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **VALIDE** le cahier des charges présenté ci-dessus ;
- ➡ **AUTORISE LE PRÉSIDENT** à négocier les offres avec les candidats ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 09 JUIN 2021

Le Président



Rémy MOULIN

COMITÉ SYNDICAL N°2/2021

LE 09 JUIN 2021

Convocation du 04 Juin 2021

Nombre de membres du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt et un le neuf juin à dix-sept heures trente les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

Délibérations n° 581 à 583

	PRÉSENTS	VOTANTS
Membres titulaires	24	24
Membres suppléants	0	0
Procuration		4
	24	28

Délibérations n° 584 à 591

	PRÉSENTS	VOTANTS
Membres titulaires	23	23
Membres suppléants	0	0
Procuration		5
	23	28

SECRETARE DE SÉANCE : Mr Jean-Yves LOYER

Mr Loïs DROUMAGUET, Percepteur excusé

MEMBRES TITULAIRES				MEMBRES SUPPLÉANTS
	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	SUPPLÉANCE OU PROCURATION
LOUDÉAC COMMUNAUTÉ BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	THOMAS	Gilles		
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent	*	
	PRESSE	Philippe		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle		Y. LE JAN
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Eric	*	
	HERCOUËT	Philippe		J-L COUELLAN
	BARBO	Jean-Luc	*	
	ALLAIN	Jérémy	*	
	BERTRAND	Denis		
	GOUEZIN	Alain	*	
	ALLAIN	Marie-Paule		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel	*	D.PRIGENT (à partir du point 4)
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy	*	
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc		
	LE MAÎTRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal	*	R. MOULIN
	LE NOANE	Gaël	*	
	RAOULT	Roland	*	
	LAPORTE	Pascal	*	
	GENIN	Chloé		
	LE BUHAN	Didier		R. MOULIN
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël	*	
	LOYER	Jean-Yves	*	
	POILBOUT	Corentin		
	LE GUERN	François		
QUELEN	Marcel	*		
DINAN AGGLOMÉRATION	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	